



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de justice

Question écrite n° 88837

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport de la Cour des comptes relatif aux frais de justice depuis 2011. Il recommande de réexaminer la catégorie des frais de justice pour en exclure les dépenses qui se rapportent au fonctionnement courant des juridictions ou à l'exécution des jugements et revoir en conséquences les dispositions des articles R. 92 et R. 93 du code de procédure pénale. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88837

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7153

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)